



SITE RAMSAR
NUMÉRO
925

La Baie de Somme //



FRANCE

Surface :
19 043 ha

Date d'inscription :
23 janvier 1998

Coordonnées :
50° 13' N 01° 16' E

Résumé

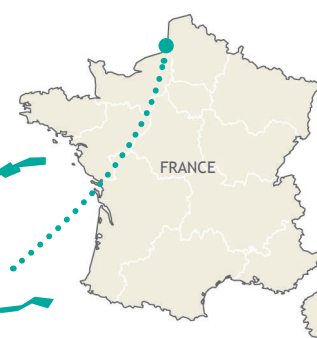
Le site Ramsar Baie de Somme englobe deux sous-sites : la zone littorale et les marais arrière-littoraux. La conjugaison du contexte géomorphologique et de l'action ancienne de l'Homme qui, par des digues, a étendu le domaine terrestre au détriment du milieu marin, détermine une variété considérable de milieux. Se succèdent vasières, dunes blanches et grises, marais tourbeux, roselières, prairies et bocage humide, mares et fossés, plans d'eau artificiels issus de l'exploitation de granulats etc.

Importance internationale

Différentes espèces vulnérables au niveau européen sont notées en stationnement, en hivernage ou en reproduction, dont la spatule d'Europe, le butor étoilé et l'avocette élégante. Le site accueille la plus importante colonie de phoques veaux marins de France et un effectif croissant de phoque gris. Il est également une zone de nurserie pour les bars et différentes autres espèces de poissons ; il est aussi très important pour les civelles (jeunes anguilles). Le site héberge près de 400 espèces végétales rares et/ou menacées.

Localisation générale

Ce site Ramsar se situe en Hauts-de-France (ex Picardie), dans le département de la Somme.



La Baie de Somme

Services rendus par les zones humides

Les paysages et le caractère naturel du site attirent chaque année de très nombreux touristes. Le tourisme de nature complète les services historiquement rendus par les zones humides locales : élevage, pêche embarquée ou à pied, mytiliculture. L'estuaire de la Somme est considéré comme une usine à ciel ouvert où les multiples productions naturelles de coquillages, de crevettes et de végétaux marins sont la base de services d'approvisionnement qui font vivre des centaines d'habitants. La chasse est également très pratiquée et a contribué à maintenir de nombreuses zones humides.

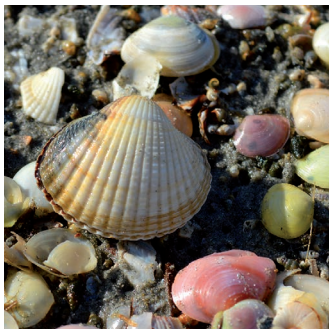


Facteurs défavorables

L'ensablement inéluctable de l'estuaire modifie les équilibres écologiques. Les vasières disparaissent (et donc aussi les invertébrés dont se nourrissent les limicoles) et sont remplacées par des zones de sable peu productives ou par la végétation des prés salés. L'élévation du niveau des mers risque de conduire à des submersions des terrains situés souvent plus bas que le niveau de la mer, ce qui pourrait fortement modifier les écosystèmes actuels. Les marais doux sont sous la menace d'espèces invasives, comme la crassule de Helms qui obstrue les mares et les plans d'eau peu profonds. Les difficultés que connaît, depuis plusieurs années, la filière élevage entraîne une diminution des prairies humides, support d'une biodiversité remarquable. La fréquentation que connaît la baie de Somme exerce une pression sur les milieux naturels ce qui a conduit à une labelisation du site comme Grand Site de France, pratiquement sur la même surface que le site Ramsar.



Quatre espèces représentatives du site



COQUE
(*Cerastoderma edule*)

La coque vit dans la zone de balancement des marées, enfouie sous la surface de la vase et du sable. Seuls les siphons émergent à marée haute pour filtrer l'eau et retenir le plancton de l'eau de mer. La coque a une importance économique indéniable, collectée par environ 250 pêcheurs professionnels, mais est également la base de l'alimentation de l'huître pie pour lequel l'estuaire de la Somme est un site majeur d'hivernage en France.



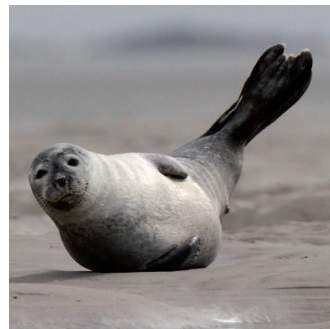
AVOCETTE ÉLÉGANTE
(*Recurvirostra avosetta*)

L'avocette niche en baie de Somme depuis quarante ans et sa population initiale, limitée au Parc ornithologique du Marquenterre a éclaté en différentes sous-populations présentes autant sur les aires protégées du site que sur des zones qui ne bénéficient d'aucune mesure. Elle est l'espèce-ombrelle sur laquelle porte les mesures de gestion des milieux afin d'en faire bénéficier l'ensemble des espèces de limicoles et de laridés se reproduisant en zones littorales.



LIPARIS DE LOESEL
(*Liparis loeselii*)

Cette petite orchidée très discrète des marais est une des espèces d'orchidées parmi les plus rares d'Europe, ce qui lui vaut de figurer parmi les espèces protégées et de faire l'objet de mesures de conservation. Son abondance en baie de Somme est variable, selon les années, sans qu'il soit possible de définir les éléments qui conditionnent son apparition.



PHOQUE VEAU MARIN
(*Phoca vitulina*)

Ce mammifère marin trouve sur les bancs de sable de l'estuaire les conditions propices pour ses stationnements et dans les eaux de la Manche les poissons à la base de son alimentation. Protégé, surveillé, il dispose désormais d'une population florissante qui n'a aucun prédateur. Il a supplanté les oiseaux dans le tourisme de nature et de nombreux visiteurs de la baie de Somme considèrent leur séjour non réussi s'ils n'ont pas observé au moins un phoque.

Biodiversité

La grande mosaïque de milieux permet l'existence d'une diversité biologique remarquable. De nombreuses espèces sensibles trouvent refuge sur ce site, qui constitue pour certaines leur bastion au niveau régional voire national. Le caractère exceptionnel du site se reflète par la richesse ornithologique qui atteint environ 370 espèces dénombrées au cours des deux derniers siècles sur l'ensemble de la plaine maritime picarde. 33 habitats génériques relevant de la directive Habitats, faune, flore sont présents sur la zone Ramsar dont cinq sont d'intérêt communautaire prioritaire.



Gestion et conservation

Le site est riche en mesures administratives de conservation : une réserve naturelle nationale, une réserve naturelle régionale, six réserves de chasse, trois arrêtés de protection de biotope, deux sites classés, deux sites inscrits, un parc naturel marin, un parc naturel régional en cours de création, deux zones spéciales de conservation (directive Habitats), deux zones de protection spéciale (directive Oiseaux), plusieurs centaines d'hectares acquis par le Conservatoire du littoral, quelques dizaines d'hectares par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La gestion des sites est assurée essentiellement par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, et sur des surfaces moindres, par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et la Fédération départementale des chasseurs de la Somme.

La gestion est notamment permise par des apports financiers de l'Union européenne, de l'État, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme. Une cellule Zones humides a été mise en place par le Syndicat mixte précité afin de faciliter l'application du plan de gestion Ramsar et d'animer une dynamique favorable à la conservation des zones humides.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.